

## **CH\_VB 2004-0325 927 vom 2. März 2004**

Bundesverwaltung, 2004-03-02, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2004-0325\\_927\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-0325_927_)

FR: CH\_VB 2004-0325 927 du 2 mars 2004

IT: CH\_VB 2004-0325 927 del 2 marzo 2004

### **Erwägungen**

#### **E. 7**

A 18.04.2004–18.04.2007 (Renouvellement) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 04-3991 / 109544 Bollini Jean et Cie SA, 1450 Ste-Croix Tunnel Covatannaz horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

#### **E. 8**

A 01.03.2004–15.12.2004 (Nouveau permis) – 04-3994 / 101949 Swissmetal – UMS Usines Métallurgiques Suisses SA, 2732 Reconvilier ateliers de fonderie, de presses, d'étirage (y compris fours de recuit et décapage), de tréfilerie (y compris fours de recuit et décapage) à la Grand-Rue et à la rue du Moulin horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 60 A 04.04.2004–31.12.2004 (Renouvellement) – 04-4001 / 101747 Léo (5) SA, 2800 Delémont atelier de décolletage et reprises horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

#### **E. 10**

A 04.04.2004–31.12.2004 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT 1) – 04-3989 / 109149 Dell Computer SA, 1218 Le Grand-Saconnex service de piquet pour la maintenance du réseau informatique besoins spéciaux de consommation 4 A 11.02.2004–11.04.2007 (Renouvellement/modification)

928 Permis de travail en continu (Art. 24 LTr) – 04-3903 / 100651 Vallotech SA, 1337 Vallorbe ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et contrôles horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 95 A

01.02.2004–31.12.2004 (Renouvellement) – 04-3986 / 101744 Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne secteur PGN horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

#### **E. 12**

A 04.04.2004–04.04.2007 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 04-3904 / 102084 Boulangerie Raymond Willommet Sàrl, 1024 Ecublens locaux de fabrication besoins spéciaux de consommation 10 A 01.02.2004–01.02.2007 (Renouvellement) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 04-3990 / 109103 Laboratoire Dubois S.A., 2305 La Chaux-de-Fonds département chronafiable - laboratoire de contrôle horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 A 14.02.2004–14.02.2007 (Renouvellement) (A = adultes, J = jeunes gens)

929 Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Condi-

tions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

930 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr) – 03-2985 / 101357 Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny Produits laitiers réception besoins spéciaux de consommation 1 A 01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 03-2984 / 101357 Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny Boucherie expédition besoins spéciaux de consommation 3 A 01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis) – 03-2987 / 101357 Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny Fruits et légumes besoins spéciaux de consommation

### **E. 15**

A 01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17, 19 et 28 LTr) – Autorisation globale pour les laboratoires médicaux, entier du territoire suisse horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques Tous les laboratoires médicaux Du 1er janvier 2004 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 2 relative à la loi sur le travail révisée (A = adultes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

931 Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50). 2 mars 2004 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 08 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 02.03.2004 Date Data Seite 927-931 Page Pagina Ref. No 10 137 422 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.